

DEL/2022/SIVU/10
S.I.V.U. VAL DE MARQUE
Versement des compensations des frais de mise à disposition de personnel 2021
CORRECTIF

Monsieur le Président rappelle que Le Syndicat Intercommunal Val de Marque a pour objet de mettre à disposition des communes adhérentes, qui sont à ce jour les communes de Forest-Sur-Marque, Hem, Lannoy, Lys-Lez-Lannoy, Leers, Toufflers et Willems, un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols. Celui-ci repose sur du personnel des villes de Hem et de Lys Lez Lannoy mis à disposition du SIVU.

Le Syndicat Intercommunal Val de Marque devant procéder au remboursement intégral de la rémunération et des charges sociales afférentes à la situation de ces agents, il est porté à sa connaissance les quotités appliquées pour l'année 2021 pour les 3 agents de la ville de Hem (Mesdames Caroline Klein, Corinne Laouadi et Aurélie Nafre) et pour l'agent de la ville de Lys Lez Lannoy (Madame Pauline Buteaux).

Pour la ville de Lys Lez Lannoy :

- 60% pour Pauline Buteaux, instructrice.

Le montant de l'année 2021 s'élève à 24.209,25 €, pour la ville de Lys Lez Lannoy.

Pour la ville de Hem :

- 26 % pour Caroline Klein, responsable du service d'instruction ;
- 90 % pour Corinne Laouadi, secrétaire ;
- 80 % pour Aurélie Nafre, instructrice.

Le montant de l'année 2021 s'élève à 80.509,01 €, pour la ville de Hem.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à :

- liquider au profit de la ville de Lys Lez Lannoy la somme de 24.209,01 € pour l'année 2021,
- liquider au profit de la ville de Hem la somme de 80.509,01 € pour l'année 2021.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SIVU ADS VAL DE MARQUE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le 9 décembre**

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'hôtel de ville de Hem, sous la Présidence de Monsieur Francis VERCAMER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 décembre 2022 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 6
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2022*

PRESENTS (participant au décompte du quorum)

Ville de Forest sur Marque : Thibault DILLIES, Maire ;
Ville de Hem : Francis VERCAMER, Maire ;
Ville de Leers : Jean-Philippe ANDRIES, Maire ;
Ville de Lys Lez Lannoy : Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ;
Ville de Toufflers : Alain GONCE, Maire.
Ville de Willems : Thierry ROLLAND, Maire.

PRESENTS (ne participant pas au décompte du quorum)

Ville de Hem : Laurent PASTOUR, Maire-Adjoint.